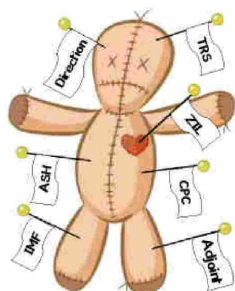


LES RESULTATS DU MOUVEMENT

Bulletin spécial MOUVEMENT



Transparence et équité :
les délégués du personnel du
SNUipp sont les seuls à
informer l'ensemble de la
profession...

2017

*Banderoles SNUipp-FSU37
du 1er mai 2017 à Tours.*



« JOURNAL ENVOYE
LE 16 MAI 2017
DANS LES ECOLES
ET CHEZ LES
ADHRENT-ES

Edito :

Après la présidentielle, la mobilisation continue !

Cette CAPD se réunit alors que le premier tour de l'élection présidentielle a qualifié la représentante du Front national pour le second tour.

La FSU considère avec une extrême gravité la montée de l'extrême droite et de ses thèses dans notre pays. Depuis des années, la FSU a pris une part active pour la combattre. Elle s'est ainsi adressée à toutes et tous les agent-es de la Fonction publique pour les alerter sur le danger que représente le FRONT NATIONAL pour notre démocratie. Outre les replis nationalistes, les discours de haine et de racisme, le programme du Front National est contraire aux objectifs et valeurs de solidarité, justice sociale, égalité et de paix que porte la FSU.

La FSU réaffirme avec force qu'au-delà, lutter contre les idées d'extrême droite c'est lutter contre les inégalités et les injustices, à l'école comme dans toute la société.

Les politiques libérales à l'œuvre depuis 20 ans font le lit de l'extrême-droite. Cela renforce la FSU dans sa détermination à faire avancer ses revendications, de toujours défendre les personnels, leurs conditions de vie, de rémunération et de travail.

La FSU porte des propositions alternatives : partage du temps de travail, autre répartition des richesses et réforme fiscale, mesures pour une transition écologique pour préparer l'avenir, renforcement des services publics et de la protection sociale pour lutter contre les inégalités, réussite scolaire et élévation d'un niveau de qualification pour tous les jeunes...

C'est cette orientation que la FSU continuera de porter et de défendre avec les personnels notamment à l'occasion de l'échéance des élections législatives et après.

Elle construira, chaque fois que nécessaire, avec les personnels, les mobilisations dans l'unité la plus large pour une société plus juste, plus égalitaire et plus solidaire...

**REUNION CIRCO DE LOCHES
MARDI 30 mai 17h**

École BEAULIEU LES LOCHES

ODJ général de la RIS
Actualité nationale / départementale
Actualité locale Evolution des RPI –
conventions rurales Questions diverses
Modalités pour participer : voir sur notre site.

**REUNION AED AESH CUI
MARDI 30 mai 14h 17h**

**Dans nos locaux de ST AVERTIN
Avec un intervenant
du SNUipp National**

ODJ général de la RIS : droits,
contrats...
Modalités pour participer : voir sur notre site.

**INEAT/EXEAT
GROUPE DE TRAVAIL
au RECTORAT MARDI 13 JUIN**

SOMMAIRE

Page 1 : édit
Pages 2 et 3 : mouvement et groupe
de travail rectorat
Page 4 : CHSCT37
ENCART I, II, III et IV : résultats
mouvement

Le temps de l'école n'est pas celui du politique !

Constante dans sa défense des revendications des personnels, la FSU rappelle à l'occasion de cette CAPD l'exigence légitime de reconnaissance que les personnels attendent de leur investissement au service de l'intérêt général dans le service public d'éducation.

La FSU réaffirme que les mesures consenties par le gouvernement pour l'éducation aussi bien en matière de création d'emplois que de revalorisation des carrières ou des rémunérations ne sauraient être qu'un premier pas qui en appellent d'autres.

Concernant les créations de postes, celles-ci ont déjà été essentiellement absorbées par la hausse démographique dans les écoles et les établissements du second degré. Les effectifs par classe n'ont pas diminué, la formation continue reste parent pauvre de la refondation de l'école, les RASED sont oubliés; Nous exprimons de sérieuses craintes quant à la mise en œuvre de la nouvelle formation spécialisée dans le 1er degré.

Concernant les carrières et les rémunérations, les mesures du protocole PPCR ne rattrapent pas les pertes subies depuis 25 années sans revalorisation d'ensemble.

Après 6 années de gel de la valeur du point d'indice, après des années de décrochage par rapport à l'inflation, il est urgent de ne pas se contenter du dégel de sa valeur et un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat doit être engagé dans les meilleurs délais.

Le décret ORS du premier degré est paru. Il constitue non seulement un rendez-vous manqué pour prendre en compte la réalité du travail enseignant. Cerise sur le gâteau, ce décret introduit une baisse de rémunération pour les personnels exerçant en milieu pénitentiaire en incluant les heures de coordination et synthèse aux

108 heures. Cette injustice va de pair avec celle qui exclut encore un certain nombre d'enseignants de l'attribution de l'ISAE dont ceux qui exercent en pénitentiaire. Pour certains d'entre nous, c'est la double peine.

Le nouveau Président de la République porte dans son programme des mesures pour la Fonction Publique et pour l'École avec lesquelles le SNUipp exprime d'ores et déjà son profond désaccord. Le SNUipp-FSU s'opposera à la suppression de 120000 postes de fonctionnaires tant les services publics, déjà dégradés par le manque d'emplois, sont indispensables au maintien de la cohésion sociale. Tout comme il condamne la volonté de gouverner par ordonnances au mépris de la démocratie.

Concernant l'éducation, deux mesures devraient être rapidement prises dans le 1^{er} degré : l'instauration de CP à 12 élèves par classe et une carte blanche aux collectivités territoriales sur la question des rythmes scolaires.

La baisse des effectifs par classe est la priorité tant ceux-ci sont particulièrement élevés en France comparativement à la plupart des pays équivalents. Mais il ne faudrait pas que des effectifs abaissés ici entraînent mécaniquement des hausses partout ailleurs. Abaisser dès la prochaine rentrée les effectifs des classes de CP en REP+ ne manque donc pas de nous interroger. L'urgence aujourd'hui est de combler le sous-investissement budgétaire structurel très important qui frappe l'école primaire dans notre pays pour lui permettre enfin de réduire les inégalités.

Le Président de la République prévoit de redéployer les postes de maîtres supplémentaires pour doubler les CP. Supprimer un dispositif prometteur qui d'après la recherche commence à faire ses preuves au service des élèves de l'éducation prioritaire serait une grave erreur. Cette ma-

nière de réformer, en



supprimant d'emblée un dispositif plébiscité par les enseignants et sans évaluation sérieuse, n'est plus possible et serait un très mauvais signal envoyé à la profession.

La réforme des rythmes scolaires a désorganisé le fonctionnement des écoles. Celle-ci a été avant tout une réforme des temps périscolaires. Elle s'est faite sans les enseignants et a renforcé le pouvoir des municipalités. Elle a déstabilisé le travail des équipes enseignantes et dégradé leurs conditions de travail. Laisser aujourd'hui chaque municipalité choisir de poursuivre ou non dans cette voie n'est pas acceptable. Le SNUipp-FSU demande sa remise à plat et le retour à un cadrage national.

Dans cette période qui s'ouvre, le SNUipp-FSU continuera d'exiger l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance du travail invisible et la nécessaire évolution des obligations de service avec comme première étape la suppression des APC, l'inclusion avec tous les moyens pour la réussir et enfin l'urgence nécessaire de donner le pouvoir d'agir aux enseignants et aux équipes. Autant de fortes préoccupations pour lesquelles nos collègues attendent des réponses.

Le SNUipp-FSU attend que le nouveau Président prenne la mesure des exigences de la profession. En ce lendemain d'élections présidentielles, le SNUipp-FSU appelle au dialogue social indispensable à toute évolution du système éducatif, car le temps de l'école n'est pas celui du politique.



> CIRCULAIRES IA 37 CLD et CONGÉS PARENTAUX : DES RÉGRESSIONS INACCEPTABLES !

Nous avons alerté la profession en février de la volonté du rectorat de revenir sur nos droits pour les CLD et CONGÉS PARENTAUX.

En effet, nous avons mis en place en Indre et Loire une dérogation aux textes nationaux qui imposent une perte immédiate du poste. Nous avons obtenu en février du Rectorat un moratoire pour cette année en attendant des propositions de l'administration. L'IA37 a diffusé ces circulaires jeudi dernier sans nous en parler. Elles ne correspondent pas au compte-rendu de nos échanges avec le rectorat notamment sur le fait que les collègues peuvent bénéficier d'une priorité absolue pour retrouver leur poste s'il est vacant au mouvement.

Ces mesures remettent clairement en question le droit aux congés parentaux et l'attention particulière à apporter aux collègues en congés de longue durée pour maladie.

Le SNUipp-FSU37 dénonce ces décisions et intervient en direction de l'IA37 et du Rectorat pour rétablir nos droits.

Au niveau départemental

Les professeurs des écoles et instituteurs d'Indre et Loire travaillent dans des conditions qui ne permettent pas d'assurer nos missions dans des conditions correctes.

Les conditions d'exercice des enseignants du primaire se durcissent clairement.

Ce n'est pas un ressenti. Un rapport sénatorial récent pointe l'augmentation des démissions. Le ministère de l'Éducation Nationale dans son rapport de la DEPP fait état d'un « *indice global d'exposition aux facteurs de risques psycho-sociaux [qui] indique que les enseignants, hormis ceux du supérieur, ont une exposition moyenne significativement plus élevée que les autres populations, surtout dans le premier degré* ». En conséquence, la qualité de vie au travail des personnels et la qualité du Service Public sont dégradées. C'est pourquoi nous vous demandons, M. le DASEN, de demander et obtenir les moyens humains supplémentaires nécessaires pour :

- > diminuer les effectifs trop élevés,
- > remplacer tous les enseignants absents, quel que soit le motif, qu'ils exercent en maternelle, en élémentaire ou en ASH
- > mettre en place une véritable et ambitieuse formation initiale et continue
- > ne pas limiter le droit de quitter le département par refus d'exeat,
- > avoir la possibilité de partir en congé formation sans attendre des années
- > garantir une bonne qualité de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.
- > maintenir les droits existants pour nos collègues qui sont en congés de longue durée

> permettre les congés parentaux en venant sur la décision qui impose une perte de son poste
> développer les dispositifs de détachement et de reclassement

Certes, les élèves ont le droit d'avoir un-e enseignant-e devant eux, mais dans quel état ? Pour le bien de tous, il est urgent d'offrir aux collègues des conditions de travail acceptables ! **Il faut plus d'enseignants en Indre et Loire.**

Nous avons aussi besoin d'un dialogue social serein, respectueux et constructif. Nous dénonçons cette absence d'écoute sur notamment 2 dossiers dans le cadre du mouvement :

> la gestion des affectations sur les postes PARE qui malgré nos nombreuses alertes aboutit à 2 avis négatifs de la part des IEN pour des collègues déjà en poste. Votre refus de suivre la proposition du SNUipp-FSU pour les postes PARE (sous couvert que les 2 autres organisations syndicales minoritaires n'étaient pas d'accord) a non seulement été un déni du résultat des élections professionnelles et a donc eu des conséquences pour nos collègues sur les postes PARE mais aussi pour les postes TPS puisque vous les avez également profilés !

Au final, l'Indre et Loire voit une augmentation des postes à profil en totale contradiction avec les demandes ministérielles. Nous sommes une nouvelle fois confrontés aux conséquences liées aux postes à profil qui créent de l'inégalité, de l'injustice et une certaine violence en direction des personnels. Si vous avez dénoncé le sacro-saint barème M l'Inspecteur d'Académie, nous continuons à dénoncer le choix des avis A B C et D donnés par les commissions.

Outre les postes PARE, comment allez-vous nous expliquer la situation d'une collègue qui pendant 3 années consécutives a eu un avis B car elle n'avait pas la formation demandée pour le poste. Cette collègue a pris un congé formation, a obtenu le diplôme nécessaire et obtient cette année un avis ... C qui l'empêche de postuler sur le poste concerné !



> la gestion du dossier des majorations médicales et sociales demande une remise à plat. Là encore, nous vous avons alerté sur les conséquences de vos choix ! Nous ne sommes pas pour limiter, comme cela se fait dans de nombreux départements, l'étude des situations uniquement aux enseignants qui ont une reconnaissance RQTH mais nous ne pouvons pas continuer ainsi. Vous avez refusé la présence du médecin de prévention ou des assistantes sociales pendant le groupe de travail. Or l'avis, que nous ne remettons pas en question, ne suffit pas pour décider des points à donner.

Ainsi, un collègue peut avoir besoin d'une priorité importante au regard de sa situation, mais un autre pour une problématique ponctuelle peut ne pas avoir besoin d'une majoration aussi importante : un suivi personnalisé lors des différentes phases du mouvement répondrait à sa situation. Or actuellement, ce travail ne peut être réalisé ! Nous vous demandons un groupe de travail sur ce dossier extrêmement important pour les collègues concernés mais aussi toute la profession. La profession sait faire preuve de solidarité, mais pour cela, les règles et les décisions prises doivent correspondre au plus près des situations étudiées.

GRUPE DE TRAVAIL LUNDI 5 MAI AU RECTORAT : DISPOSITIFS POUR LES COLLÈGUES QUI RENCONTRENT DES DIFFICULTÉS DE SANTÉ .

Depuis des années, le SNUipp-FSU intervient non seulement pour défendre les droits des personnels qui rencontrent des difficultés de santé mais aussi pour les améliorer !

Ainsi, ce sont nos interventions qui ont amené l'administration :

- > à augmenter plusieurs années de suite les moyens pour les postes adaptés. Il y a en maintenant 50. Il nous faut continuer dans ce sens pour que tous les collègues ayant un avis favorable puissent l'obtenir.
- > à développer dans tous les départements les Allègements de services. 11 postes sont cette année dédiés à ce dispositif permettant de répondre aux besoins de 44 collègues.
- > à mettre en place le droit au fractionnement du congé de longue durée.

Lors de ce groupe de travail, le SNUipp-FSU a à nouveau fait des propositions pour répondre aux situations des personnels en demandant au Rectorat de travailler sur :

- > des bilans de compétences pour les collègues qui en font la demande ou qui en ont besoin dans le cadre d'un reclassement indiqué par le comité médi-

cal. Nous avons proposé que le Rectorat prenne contact avec Pôle Emploi pour le financement comme cela existe dans certaines régions.

> l'accès à des temps partiels particuliers après un CLM ou un allègement de service ... Ainsi des collègues peuvent avoir besoin d'une 1/2 journée (mercredi matin par exemple) pour consolider leur reprise à temps plein.

> **Postes adaptés** : Nous disposons des résultats. Vous pouvez nous joindre par mail snu37@snuipp.fr

Cette année l'académie dispose de 50 supports (+3) :
20 collègues sont actuellement en PACD dont 4 au CNED et 24 collègues sont en PALD dont 14 au CNED

Il y a 55 demandes pour cette année dont 15 entrées pour 13 sorties et 3 nouveaux postes.

Il reste pour le moment 4 situations favorables pour 1 seul poste encore disponible. Le médecin de prévention va à nouveau faire le point sur ces 4 dossiers.

PACD = courte durée de 3 ans maximum
PALD = longue durée de 4 ans renouvelables

> Allègements de services

L'année dernière : 49 demandes dont 40 avis favorables (plus 1 en cours d'année).

Cette année l'administration dispose de 11 postes (+1 cette année) permettant 44 allègements de services pour toute l'académie. Ce droit était limité à 3 ans dans notre académie.

Nouveau : cette limite est supprimée. Maintenant, si un collègue a déjà eu 3 ans d'allègements et si sa situation n'a pas évolué et s'il ne peut pas bénéficier d'un autre dispositif, alors il peut conserver son allègement de services au-delà des 3 ans. Cela correspond à la demande portée par le SNUipp-FSU .

Les avis défavorables seront uniquement basés sur la situation médicale.

Pour le moment, l'administration a une cinquantaine de demandes, mais nous n'avons pas eu de document de travail !

Les situations personnelles seront étudiées en CAPD (prochaine CAPD le 16 mai en Indre et Loire).

Pour la FSU37, le rôle du CHSCT est multiple :

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité, à l'amélioration des conditions de travail des agents.
- Veiller à la mise en œuvre des textes réglementaires en la matière à l'égard du personnel.
- Participer à la politique de prévention des risques professionnels.
- Agir pour la promotion des risques professionnels (information, formation...)
- Etudier les fiches des registres réglementaires (**DUERP** document unique d'évaluation des risques professionnels, **RSST** registre santé sécurité travail, **DGI** danger grave et imminent) - situations particulières et bilans en vue de dispositifs de prévention.

Les représentants de la FSU interviennent sur l'ensemble de ces actions pour défendre chaque personnel fragilisé ou victime dans l'exercice de son travail, pour que l'administration soit plus réactive, défende mieux ses agents dont elle a la responsabilité, pour améliorer les dispositifs d'information, de formation, et l'expression des droits, pour proposer des outils de diagnostic pour permettre la prévention des risques.

Présents pour le SNUIPP FSU 37 :
Christophe PERCHER (secrétaire du CHSCT) et Sophie METZINGER
M. Hévin Conseiller de Prévention Académique est désormais remplacé par M. Barth.

Dans sa déclaration préalable, la FSU:

- apprécie le document "qui contacter ?" https://pia.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/rh/hygiene_et_securite/acteurs/Qui_contacter_ECOLES_2017.pdf
- consultable sur le site de la DSDEN et demande à ce qu'il soit distribué en format papier à tous les personnels de l'Académie. M. le Conseiller de Prévention Académique répond qu'il sera envoyé dans chaque établissement à la rentrée 2017.
- demande qu'un point soit fait sur les crédits dédiés par la préfecture pour la sécurité des écoles dans le cadre des PPMS et alertes attentats. M. le Secrétaire Général doit se renseigner pour nous apporter une réponse.
- demande à fixer la date de la visite du CHSCT au Collège de l'Arche du Lude de Joué Lès Tours
- reconnaît une amélioration de l'information quant aux demandes de protections statutaires mais demande que les délais jugés trop longs soient raccourcis : les personnels concernés ont besoin de réponses rapides.
- renouvelle la demande que soient remises à l'étude en séance les fiches de registres pour lesquelles la situation devait être suivie.
- s'inquiète qu'il y ait 23 établissements du 2nd degré sans assistants de prévention et demande à en avoir la liste précise. Cela constitue un défaut important : les personnels n'ont pas d'interlocuteur, ne serait-ce que pour avoir accès à un registre. Celle-ci sera communiquée.
- se félicite de la réussite de l'enquête Qualité de Vie au travail: 34 % de réponses (soit environ 1000 enseignants du 1er degré) qui soulèvent des problèmes dont le CHSCT D devra s'emparer notamment les problématiques matérielles (locaux, équipement et ressources), l'épuisement (stress, conditions de travail...), les suites de carrière.

Bilan d'activité ISST 2015-2016 présenté par Mme Eglole Inspectrice santé et sécurité au travail de l'Académie: 32 visites ISST dont 2 écoles et 4 EPLE pour le 37. Elle a relevé 3 points de vigilance à avoir dans le 1er degré: risque incendie, risque de chutes et de chutes d'objets et risques

chimiques.

Elle a participé à 16 visites conseils (8 écoles à la demande de l'Agence Régionale de la Santé dont 6 dans le 37, 5 EPLE à la demande des chefs d'établissement et 3 écoles à la demande des IEN) Suite à ce bilan, la FSU déplore que lorsque des travaux sont réalisés dans les établissements, les personnels sont souvent avertis – quand ils le sont – au dernier moment sans que leur avis sur les conditions de sécurité soient pris. Les risques pour les usagers adultes ou élèves sont parfois important et les responsabilités engagées. Il conviendrait comme pour d'autres sujets que les préconisations du CHSCTD soient suivies au niveaux des responsables des collectivités.

Questionnaire Qualité de Vie au Travail

Parmi les points intéressants:
13% n'ont pas d'accès internet
30% n'ont pas d'équipements informatiques suffisants
40% n'ont pas d'accès handicapés
45% n'ont pas de salle de réunion
30% ont une salle des maîtres souvent utilisée pour manger
43% disent avoir une classe pas assez spacieuse, un mobilier non adapté aux adultes (surtout en maternelle) et des problèmes d'isolation thermique et phonique
La FSU demande que soit rédigée une charte d'utilisation des locaux (une convention est mise en place dans le Loiret)
44% ont subi une agression (dont 92% agressions verbales) et 36% se sentent encore fragilisés
Ces résultats nous donnent des pistes de travail pour le CHSCT D, un retour d'analyses sera fait dans la lettre hebdomadaire du 1er degré et le diaporama de synthèse projeté en CHSCT D sera accessible.
M. le Secrétaire général propose de comparer avec les résultats du Loiret.

935
réponses sur
2845
personnels.

LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL



Programme Annuel de Prévention

Un cadre national et académique est fixé pour la prévention des risques, l'évaluation des risques, l'information pour l'utilisation des registres réglementaires. (Le programme est consultable sur le site de la DSDEN).

- *Concernant des actions départementales, le SNUipp et la FSU ont travaillé à la mise en place de l'enquête Qualité de Vie au travail qui vient d'être réalisée, a proposé plusieurs points tels que :*
 - une meilleure communication sur le rôle du CHSCTD, les registres réglementaires, les dates de réunion : la lettre info doit être utilisée plus fréquemment.
 - un module de formation Santé et Sécurité au Travail dans le Plan de formation (en plus de celle des directeurs déjà mise en place), éventuellement dans le cadre des animations pédagogiques.
 - une coordination de la DSDEN avec les collectivités pour que les préconisations du CHSCT soient mieux suivies. (sécurité, hygiène, environnement de travail...)
- Ces points ont été intégrés au programme : la vigilance est de mise pour veiller à leur réalisation effective.

Etude et suivi des fiches SST.

Nous contacter pour avoir des précisions.
Lycées : 3 fiches // Collèges : 3 fiches
Écoles : 10 fiches : 4 pour agressions/ conflits adultes, 1 pour des problèmes matériels, 5 pour des élèves perturbateurs (dans 4 écoles ; 2 situations déjà étudiées)

Le prochain CHSCT D aura lieu fin juin - début juillet : Contactez vos élus FSU-SNUipp37 !



**LES RESULTATS
DU MOUVEMENT
ONT ETE ENVOYES
DANS CE JOURNAL
PAR COURRIER
AUX ADHERENTS
ET AUX ECOLES
AVEC LES BAREMES**